



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 107673

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire. » Concernant le collège, l'étude préconise notamment d'accroître les horaires des disciplines fondamentales et de revoir leurs programmes. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Conformément au code de l'éducation, la formation au collège « repose sur un équilibre des disciplines intellectuelles, artistiques, manuelles, physiques et sportives et permet de révéler les aptitudes et les goûts ». Une augmentation des horaires des disciplines dites fondamentales ne pourrait s'effectuer qu'au détriment des autres matières, afin de ne pas alourdir l'emploi du temps des élèves. Cette perspective n'est pas envisageable, d'autant que toutes les disciplines enseignées doivent concourir à l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun : « chaque compétence qui le constitue requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences. À l'école et au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle ». Les connaissances et compétences constitutives du socle commun ont ainsi été précisées par décret pris après avis du Haut Conseil de l'éducation (décret publié au Journal officiel du 11 juillet 2006). Sept piliers structurent le socle en permettant la transversalité des disciplines : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques. Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances, de capacités à mettre en oeuvre dans des situations concrètes, mais aussi d'attitudes qui leur correspondent, comme l'ouverture aux autres, la recherche de la vérité, le respect des règles. Les adaptations nécessaires des programmes vont être proposées par des groupes d'experts.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107673

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 2006, page 10971

**Réponse publiée le** : 13 mars 2007, page 2677